

187 W : Préfecture, Cabinet (2019)

Identification

Référence : FR AD976 187W

Intitulé : Cahiers citoyens établis dans le cadre du Grand débat national faisant suite au mouvement de grève des « gilets jaunes ».

Date : 2019

Niveau de description : Description au niveau de la pièce.

Importance matérielle : 3 boîtes soit 0,28 ml

Informations sur le service producteur

Nom du producteur : Préfecture, Cabinet.

Information sur le versement

Modalités d'entrée : Ces archives ont été versées en 2019.

Présentation du contenu :

Ce fonds est composé de notes relatives au versement aux Archives départementales ainsi que des cahiers citoyens de 12 communes sur les 17 que compte Mayotte (il manque Bandrele, Chiconi, Dembeni, Dzaoudzi-Labattoir et Koungou qui ne disposent pas de cahiers. L'un des cahiers n'est pas identifiable car le nom de la commune concernée ne figure nulle part).

À l'automne 2018 en réaction notamment à l'augmentation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), des manifestations populaires voient le jour sur l'ensemble du territoire français. Alimentée par les réseaux sociaux, la mobilisation dite « crise des gilets jaunes » se veut apolitique et sans leader. Face au maintien du mouvement et à ses revendications, le Président de la République annonce le 10 décembre 2018 l'organisation d'un Grand débat national.

Quatre thématiques principales sont soumises à consultation des citoyens du 15 janvier au 18 mars 2019 : fiscalité et dépenses publiques, organisation de l'État et des services publics, démocratie et citoyenneté, transition écologique.

Le processus de consultation a été multiple. Des cahiers citoyens ont ainsi été ouverts dans les mairies. Les participants pouvaient aussi, entre autres, contribuer par l'envoi de courriers individuels postaux ou électroniques via une plateforme en ligne.

Une Mission du Grand débat a été créée à cette occasion. Elle était chargée d'organiser et coordonner le déroulement des débats et de centraliser et d'interpréter les résultats. Ses archives, notamment celles issues de la plateforme numérique, ont été versées aux Archives nationales.

Les contributions concernant Mayotte ne sont donc pas toutes présentes dans ce versement. Il serait donc indispensable de croiser les informations qu'il contient avec celles que l'on pourrait trouver dans les versements conservés par les Archives nationales, notamment les contributions qui avaient été déposées sur la plateforme Internet du Grand débat.

Éliminations : Néant.

Conditions d'accès :

En application du cadre juridique de l'archivage des cahiers citoyens et contributions citoyennes (instruction MC/DGP/SIAF/20/02/2019), les cahiers citoyens ayant été accessibles à tous en mairie, ils sont librement communicables. Cependant, les contributions envoyées par mail ou courrier postal n'ayant pas fait l'objet d'une publicité et pouvant contenir des informations dont la communication porterait atteinte à la protection de la vie privée (adresse personnelle, salaire, etc...) ainsi que des appréciations ou jugements de valeur sur des personnes physiques, ne sont communicables à des tiers qu'au terme d'un délai de 50 ans (art. L. 213-2 du code du patrimoine).

Cela concerne le cahier coté en 187 W 13 qui sera communicable en 2070.

Sources complémentaires :

Aux Archives nationales

Mission du Grand Débat national (MGDN) :

- 20200238 : Pétitions, conférences citoyennes régionales et contributions collectives (2018-2019)
- 20200213 : Données issues de la plateforme Internet du Grand débat (2019)
- 20200116 : Collection des contributions individuelles, classées par ordre chronologique de lot (2018-2019)

Cahiers citoyens (photocopies) :

- 20200133 : Collection des cahiers de citoyens (copies), première partie : Ain à Corse (2018-2019)
- 20200437 : Collection des cahiers de citoyens (copies), deuxième partie : Côte-d'Or à Landes (2018-2019)
- 20200505 : Collection des cahiers citoyens par département (copies), troisième partie : Loir-et-Cher – Hautes-Pyrénées (2018-2019)
- 20210068 : Collection des cahiers de citoyens (copies), quatrième partie : Pyrénées Orientales à Yvelines (2018-2019)

Cahiers citoyens (copies numériques) :

- Liste des contributions numérisées – Départements de la Guadeloupe, de Martinique, de Guyane, de La Réunion et de Mayotte et collectivité d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/mm/media/download/Fran_ANX_013273.pdf

Contrôle de la description :

Classement et instrument de recherche effectués par Anrichiddine ASSANI BOINA et Toilianti DIMASSI en novembre 2020. Introduction mise à jour par Charly Jollivet en avril 2024.

	Description des dossiers			Communicabilité	
187 W 1	Notes relatives au cadre réglementaire pour le versement des cahiers de doléances aux Archives départementales.		2019	Immédiate	
187 W 2-17	Cahiers de doléances ouverts dans les mairies dans le cadre du grand débat national		2019	Immédiate	
	2	Commune d'Acoua	2019	Immédiate	
	3	Commune de Bandraboua	2019	Immédiate	
	4	Commune de Bouéni	2019	Immédiate	
	5	Commune de Chirongui	2019	Immédiate	
	6	Commune de Kani-Kéli	2019	Immédiate	
	7	Commune de Mamoudzou	2019	Immédiate	
	8	Commune de M'Tzamboro	2019	Immédiate	
	9	Commune de M'Tsangamouji	2019	Immédiate	
	10	Commune de Ouangani	2019	Immédiate	
	11	Commune de Pamandzi	2019	Immédiate	
	12	Commune de Sada	2019	Immédiate	
	13-15	Commune de Tsingoni	2019	Immédiate	
		13	Village de Combani	2019	2070 Le registre ne contient que deux doléances et les deux comportent des données à caractère personnel.
		14	Village de Mirereni	2019	Immédiate
		15	Village de Mroale	2019	Immédiate
		16	Village de Tsingoni	2019	Immédiate
	17	Registre dont la commune n'est pas renseignée		2019	Immédiate